

EK 82412

89

Aurillac le 25 mai 1930



N° 23

1930

Monsieur le Prefet

Es Louisquis Defaures Jean (Pte)
 et Rey Jean, qui le 13 Juin 1906 à Aurillac (Cantal)
 à Aurillac, tous deux domiciliés à Aurillac
 place du palais n° 7 ont contracté mariage
 le 16 Juin prochain et désirant faire leur
 voyage de noces en Espagne, ont l'honneur
 de solliciter de votre haute bienveillance la
 délivrance des passeports nécessaires.

Ils vous prient Monsieur le Prefet
 d'agréer leurs plus respectueuses salutations

Defaures

jeanne Rey



Nu et transmis avec
 avis favorable

Aurillac le 26-5-30

